

**Volet B**

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Déposé au greffe du Tribunal de
l'entreprise de Liège, division Dinant

23 DEC. 2025

Pour le greffier, Greffe



26004741

N° d'entreprise : **0475 207 948**

Nom

(en entier) : **Techno.Bel association sans but lucratif**

(en abrégé) :

Forme légale : **a.s.b.l**

Adresse complète du siège : **Allée des Artisans 19 - 5590 Ciney**

Objet de l'acte : Démission et nomination des représentants permanents (personnes physiques) du Conseil d'Administration

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2025

Nominations de nouveaux représentants

Monsieur Corentin BURNAY ayant remis sa démission en tant que représentant permanent de l'UNamur au Conseil d'Administration de Technobel, l'Assemblée Générale :

- accepte la démission de Monsieur Corentin BURNAY ;
- nomme en remplacement Monsieur Stéphane FAULKNER (Numéro national : 71.07.17-141.16), domicilié à 1060 Saint-Gilles – rue de Suisse 35, de nationalité belge, en tant que nouveau représentant permanent de l'UNamur au sein du Conseil d'Administration.

Yves MAGNAN

Président du Conseil d'Administration

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/01/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).